



Mesures fiscales recommandées pour assurer aux Canadiens une prospérité économique renforcée

Commentaires préliminaires au budget de 2015
présentés par Deloitte au Comité permanent des
finances de la Chambre des communes

Août 2014

Résumé

À titre de premier cabinet de services-conseils en fiscalité du Canada et de cabinet de services mondiaux de fiscalité chargé de conseiller des administrations publiques et des clients du secteur privé dans plus de 150 pays, Deloitte a un point de vue unique sur les politiques fiscales concurrentielles mises en place dans le monde entier et sur les principaux déterminants de la prospérité économique nationale qui englobent notamment la productivité, la compétitivité et l'innovation. Compte tenu de notre perspective mondiale en la matière et de notre engagement à soutenir une économie canadienne forte et florissante, nous sommes honorés de proposer nos recommandations pour étude au Comité permanent des finances de la Chambre des communes (ci-après, le « Comité ») à l'occasion des consultations préalables au budget de 2015, qui auront lieu prochainement.

Bien que les Canadiens jouissent depuis longtemps d'un niveau de vie élevé par rapport à celui de la plupart des pays, le Canada continue d'accuser du retard par rapport à de nombreux autres États sur le plan de la productivité, qui est l'un des déterminants clés de la prospérité. Les défis auxquels le Canada fait face en matière de productivité peuvent être attribués à un certain nombre de facteurs : l'aversion au risque des dirigeants d'entreprise, le sous-investissement chronique dans la machinerie et l'équipement, l'insuffisance du capital de risque pour les entreprises en démarrage, le protectionnisme économique, la concurrence accrue à l'échelle mondiale pour attirer des talents et l'appui insuffisant à l'innovation. Comme nous en avons fait état dans notre série de rapports intitulée *L'avenir de la productivité*¹, nous sommes d'avis que le Canada est dans une conjoncture favorable pour relever ces défis et, ce faisant, accroître considérablement sa productivité.

Comme le Canada a besoin de capitaux de provenance étrangère, la politique fiscale canadienne doit assurer que notre pays maintient sa compétitivité pour attirer des capitaux étrangers. Les changements apportés récemment à la législation – et les mesures visant à prévenir le chalandage fiscal proposées dans le budget de 2014 – risquent d'avoir un effet dissuasif sur les investissements étrangers en créant un climat d'incertitude quant à l'interprétation et à la portée de ces propositions.

C'est pourquoi nous estimons que les initiatives suivantes devraient retenir en priorité l'attention du gouvernement dans le prochain budget afin d'améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale et de favoriser une croissance économique durable au pays :

- **Encourager les investissements dans l'innovation au Canada pour améliorer la productivité**
Le régime fiscal de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) pourrait être renforcé en autorisant le remboursement partiel du crédit d'impôt à l'investissement (CII) pour les entreprises et son remboursement intégral pour les petites sociétés ouvertes. De plus, il serait souhaitable que le gouvernement envisage la mise en place d'un régime incitatif relatif à la propriété intellectuelle pour encourager les entreprises à commercialiser leurs innovations et à conserver leurs brevets au Canada.
- **Ajuster les paliers d'imposition des particuliers au Canada pour attirer des talents à l'échelle mondiale**
Les paliers d'impôt sur le revenu des particuliers devraient être ajustés pour inciter les éléments productifs à demeurer au Canada et attirer des immigrants possédant les compétences nécessaires pour assurer la prospérité économique à long terme du Canada.

¹ http://www.deloitte.com/view/fr_CA/ca/perspectives/perspectives-et-enjeux-daffaires/lavenir-de-la-productivite-2014/index.htm?lgtog=lgtog

- **Protéger la compétitivité du Canada à l'égard des investissements entrants**
La portée des mesures proposées pour prévenir le chalandage fiscal devrait être réduite.

Nous sommes heureux d'avoir la possibilité de discuter de nos recommandations avec le Comité et, s'il y a lieu, de mettre notre expertise à sa disposition.

Recommandations de Deloitte

Le budget de 2015 offrira au gouvernement du Canada l'occasion de poursuivre son engagement à assurer aux Canadiens une prospérité économique renforcée. Le Canada a connu une stabilité économique relative malgré les récents défis posés par la lente reprise mondiale et les problèmes de dette souveraine en Europe. En dépit d'une certaine amélioration de l'économie mondiale, nous croyons qu'une croissance économique soutenue au Canada sera entravée si la faible productivité canadienne ne s'améliore pas, comme nous l'avons évoqué dans notre série de rapports intitulée *L'avenir de la productivité*².

Nous avons formulé nos recommandations en fonction des principaux thèmes suggérés par le Comité et de la priorité donnée aux deux points suivants :

- accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation;
- améliorer les régimes fiscaux et réglementaires du Canada.

Nous partageons le point de vue du Comité voulant que ces enjeux représentent d'importants motifs de préoccupation et des opportunités intéressantes, et nos recommandations en matière de politique fiscale pour le budget de 2015 reflètent les objectifs du Comité en matière de compétitivité des entreprises canadiennes et de création d'emplois, tout en tenant compte de la volonté de parvenir à l'équilibre budgétaire. Nous appuyons énergiquement la priorité que le gouvernement accorde à l'atteinte d'un budget équilibré. Nos recommandations devraient être considérées dans cette optique et peuvent être mises en œuvre progressivement si cela est nécessaire.

Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement l'innovation et la commercialisation

Encourager les investissements dans l'innovation au Canada pour améliorer la productivité

Améliorer les incitatifs à la R&D

Nous sommes d'avis que le statut de destination mondiale de premier plan pour les entreprises novatrices dont jouit le Canada est menacé. Bien que l'innovation représente l'un des éléments charnières d'une croissance économique soutenue et une excellente solution à la faible productivité du Canada, nous estimons que notre régime de recherche et développement (R&D) n'encourage pas suffisamment les investissements dans ce domaine. Pour rehausser l'attrait du Canada à l'échelle mondiale et encourager l'investissement étranger, il convient, selon nous, d'améliorer le régime de R&D en accordant le remboursement du CII aux entreprises qui ne font pas partie de la catégorie restrictive des sociétés privées

² http://www.deloitte.com/view/fr_CA/ca/perspectives/perspectives-et-enjeux-daffaires/lavenir-de-la-productivite-2014/index.htm?lgtog=lgtog

actuellement admissibles à ce remboursement. Dans les [documents antérieurs que nous avons présentés](#)³ à ce même Comité et au ministère des Finances, nous avons recommandé l'élargissement généralisé du remboursement du CII à toutes les entreprises. Quoique nous maintenions notre appui à cet objectif, nous recommandons, à la lumière de l'important objectif que constitue l'atteinte de l'équilibre budgétaire, que le gouvernement envisage dès à présent d'offrir un remboursement partiel à toutes les entreprises.

À l'heure actuelle, seules les petites sociétés privées sous contrôle canadien admissibles peuvent se prévaloir d'un crédit remboursable; toutes les autres entreprises ne bénéficient des avantages du crédit que pour les années où elles ont un impôt à payer. La planification à long terme est donc plus ardue pour ces organisations, car bon nombre d'entre elles exercent leurs activités dans des secteurs cycliques et peuvent difficilement prévoir les années où elles auront suffisamment d'impôt à payer pour bénéficier du crédit d'impôt à la RS&DE. Par conséquent, nous recommandons que le gouvernement adopte un modèle de remboursement pour les sociétés qui ne sont actuellement pas admissibles au remboursement du CII afin de leur permettre de bénéficier à tout le moins du remboursement partiel du CII.

De plus, nous recommandons que le gouvernement accorde le remboursement intégral du CII à la RS&DE aux petites sociétés ouvertes. Le fait qu'une société soit ouverte n'exclut pas qu'elle soit de taille modeste et qu'elle ait du mal à obtenir du financement. Aussi recommandons-nous que la détermination de l'admissibilité soit fondée sur la taille plutôt que sur le statut des entreprises. Il existe d'ores et déjà un modèle pour déterminer l'admissibilité en fonction de la taille de l'entreprise, puisque l'admissibilité des sociétés privées au remboursement est, en partie, fonction du capital imposable.

Nous croyons qu'en étendant le crédit remboursable à toutes les sociétés, le gouvernement compenserait adéquatement les risques inhérents à l'exercice de la R&D au Canada et enverrait un message clair aux sociétés étrangères en quête de nouvelles occasions d'investissement.

Envisager un régime incitatif relatif à la propriété intellectuelle

Certains pays ne font pas qu'adopter des incitatifs fiscaux ou étendre la portée des incitatifs existants pour attirer les investissements en R&D; ils accordent aussi de nouveaux incitatifs fiscaux pour encourager la commercialisation de la R&D, comme nous l'avons exposé dans un document récent intitulé *Global Survey of R&D Tax Incentives* (en anglais seulement).⁴ Ces stimulants, souvent appelés *patent boxes* (ci-après les « régimes incitatifs relatifs à la PI »), ont pour effet d'abaisser le taux d'imposition du revenu tiré de la vente de propriété intellectuelle (PI) à des niveaux considérablement inférieurs à ceux qui s'appliquent au revenu d'entreprise ordinaire. Ce traitement préférentiel du revenu tiré de la PI vise à inciter davantage les entreprises à innover et à commercialiser leurs innovations au pays.

Comme nous le mentionnions dans [notre rapport sur la productivité de 2011](#)⁵, le nombre de brevets accordés au Canada est faible par rapport à celui d'autres pays, et ce, malgré le rendement élevé du Canada dans le domaine de la recherche universitaire. Pour inciter les entreprises à commercialiser leurs brevets et à faire en sorte qu'ils demeurent au Canada, nous recommandons au gouvernement d'étudier la possibilité d'instaurer un régime incitatif relatif à la PI au pays. Nous reconnaissons qu'aux yeux de certains, cela ne cadre pas avec le projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires (BEPS) de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Cependant, compte tenu du fait que certains partenaires commerciaux du Canada qui sont également membres du G20 (p. ex., le

³ Voir, par exemple, le document que nous avons présenté en vue du budget de 2014 :

<http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/tax/ca-fr-fiscalite-budget-2014-elements-de-politique-fiscale.pdf>

⁴ http://www.deloitte.com/view/en_US/us/Services/tax/global-business-tax/r-and-d-and-government-incentives/Research-and-Development-Federal-Tax/dbedb490ae9dd310VgnVCM1000003256f70aRCRD.htm

⁵ http://media.deloitte.ca/flash/future-of-productivity/pdf/ca_fr_lavenir-de-laproductivite_sommaire.pdf

Royaume-Uni, la Chine et la France⁶) continuent d'utiliser et d'appuyer ces régimes, le Canada risque d'être désavantagé sur le plan de la concurrence s'il n'en a pas un.

Ajuster les paliers d'imposition des particuliers au Canada pour attirer des talents à l'échelle mondiale

Il faut insister sur la nécessité d'attirer et de retenir les personnes les plus aptes à favoriser l'innovation dans l'économie et à améliorer la productivité et la compétitivité du pays. Les facteurs économiques ne sont pas les seuls à entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit d'attirer et de retenir les personnes les plus productives et les plus mobiles à l'échelle internationale. Le Canada est un pays où il fait bon vivre et qui offre un environnement stable pour qui veut élever une famille. Ces facteurs exercent déjà un extraordinaire pouvoir d'attraction en faveur du Canada. Nous croyons néanmoins que davantage de particuliers éduqués, preneurs de risques et dotés d'un esprit entrepreneurial demeureraient ou s'installeraient au pays si le gouvernement relevait le seuil à partir duquel s'applique le taux d'imposition supérieur.

Les changements aux paliers d'imposition des particuliers peuvent être étalés sur les cinq à dix prochaines années, à partir du moment où le budget sera équilibré. Cependant, le gouvernement devrait signaler dès maintenant son intention de les apporter afin d'intéresser les résidents canadiens et d'attirer les immigrants potentiels. Comme le rajustement du palier d'imposition supérieur donnerait lieu à une réduction globale de l'impôt sur le revenu des particuliers, nous suggérons de combler le manque à gagner par des taxes à la consommation, ces taxes étant peu élevées au Canada par rapport aux normes mondiales.

Améliorer les régimes fiscaux et réglementaires du Canada

Protéger la compétitivité du Canada à l'égard des investissements entrants

La compétitivité du Canada sur le plan des investissements entrants doit être protégée. Nous craignons que, si elles sont édictées dans leur forme actuelle, les mesures visant à prévenir le chalandage fiscal proposées dans le budget de 2014 nuisent à la capacité du Canada d'attirer ces investissements parce que leur portée est trop étendue et qu'elles créent beaucoup d'incertitude quant à l'incidence fiscale des ententes relatives au financement au moyen de capitaux étrangers. Les investisseurs étrangers peuvent décider d'investir ailleurs. Depuis l'annonce des mesures visant à prévenir le chalandage fiscal, nous avons constaté que l'incertitude a eu une influence négative sur les décisions d'investissement et peut décourager les investissements entrants au Canada.

Le Canada est une petite économie ouverte dont les besoins en capitaux vont bien au-delà de ce que ses résidents peuvent fournir. Les investisseurs étrangers disposent d'un large éventail de possibilités en ce qui a trait au choix du pays où investir leurs capitaux. Par conséquent, l'adoption de changements aux politiques fiscales canadiennes, par exemple les mesures proposées pour prévenir le chalandage fiscal, qui engendrent de l'incertitude et diminuent les rendements des investissements, minera les investissements étrangers au Canada. Pour attirer des capitaux étrangers, les projets canadiens doivent en général avoir un potentiel de rendement plus élevé que des investissements comparables dans le pays de provenance des capitaux (p. ex., les États-Unis). Cette question préoccupe particulièrement le secteur de l'énergie et des ressources, qui a grandement besoin de capitaux et qui a de la difficulté à en obtenir. Nous vous invitons à

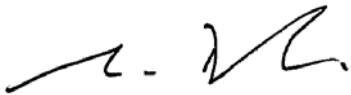
⁶ D'autres pays disposent de régimes incitatifs relatifs à la PI, soit la Belgique, la Hongrie, l'Irlande, le Liechtenstein, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suisse.

consulter [notre document sur les mesures visant à prévenir le chalandage fiscal](#),⁷ qui présente un exposé plus détaillé de nos préoccupations à cet égard.

Dans le contexte des investissements entrants et compte tenu, de manière plus générale, du projet BEPS de l'OCDE, nous recommanderions au gouvernement de s'abstenir de prendre des moyens d'action unilatéraux qui risquent de nuire à la compétitivité du Canada, à moins que les partenaires commerciaux de notre pays ne mettent effectivement en œuvre des modifications correspondantes dans le même laps de temps.

* * * * *

Deloitte est déterminé à jouer un rôle de premier plan dans la préparation de l'avenir du Canada. Nous espérons que nos recommandations vous seront utiles en vue de la préparation du budget de 2015. Nous nous réjouissons à la perspective de présenter notre point de vue au Comité au cours des audiences prébudgétaires de l'automne 2014.



Albert Baker, FCPA, FCA
Leader des politiques fiscales
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l
416-643-8753

⁷ <http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/tax/ca-fr-fiscalite-commentaires-deloitte-mesures-visant-prevenir.pdf>